



## Venir en Mairie

Pour toutes vos démarches administratives de **demande de passeport et de Carte Nationale d'Identité**, vous pouvez vous rendre à la Mairie de Meaux où vous trouverez tous les Services Municipaux.

Avant le 31 décembre, pensez à vous inscrire sur **les listes électorales** en vous rendant à la mairie de votre **nouveau domicile** (muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile) qui procédera à votre radiation à la mairie de votre ancien domicile.

### Hôtel de Ville

2, place de l'Hôtel de Ville - 77100 Meaux

Tél. 01 60 09 97 00

du lundi au vendredi : 8h30/18h et le samedi : 9h/12h

<http://www.ville-meaux.fr/-Demarches-administratives-.html>

## MAIRIES DE QUARTIER :

### Mairie de quartier Beauval

Centre Commercial "La Verrière"

Tél. : 01 60 09 12 12

### Mairie de quartier Dunant - Collinet

38, avenue H. Dunant

Tél. : 01 60 23 01 23

## Adresses utiles de Meaux

### ■ CAF

1, avenue de la République

Tél. : 08 10 25 77 10

Du lundi au vendredi :

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

### ■ LA POSTE

5, quai Jacques Prévert

Tél. : 01 60 24 72 00

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

Samedi de 8h à 12h30

### Annexes :

- Centre Commercial Beauval

Tél. 01 64 34 70 27

- Centre Commercial Pierre Collinet

Tél. : 01 64 33 95 66

### ■ MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE

12, boulevard Jean Rose

77100 Meaux

### ■ SOUS-PRÉFECTURE

Cité Administrative - 27, place de l'Europe

Tél. 01 60 09 83 77

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

de 9h à 12h

### ■ SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

Cité Administrative Mont Thabor

21, place de l'Europe

Tél. Meaux Est : 01 64 35 21 46

Tél. Meaux Ouest : 01 64 35 21 23

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h



Pour une arrivée réussie...

SPÉCIAL DÉMÉNAGEMENT



...soyez bien informés



[www.ville-meaux.fr](http://www.ville-meaux.fr)



[www.facebook.com/VilledeMeaux](https://www.facebook.com/VilledeMeaux)



**Meaux**  
Fiers de notre histoire

## Mon guide pratique du déménagement

Vous venez d'emménager à Meaux et vous souhaitez être sûr d'avoir penser à tout, alors suivez le Guide



## UNE ARRIVÉE réussie

### ● S'ABONNER À LA NEWSLETTER MELDOISE

Penser à s'inscrire à la Newsletter pour être informé des activités et animations



<http://www.ville-meaux.fr/>

### ● VENIR À LA PERMANENCE D'INFORMATION

Tous les 1<sup>ers</sup> samedi du mois, Marie-Cécile Schmidt, Conseillère Municipale en charge des Nouveaux Arrivants vous informe.

Elle vous reçoit de 10h à 12h au Bureau 1 au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et vous permet de trouver tous les renseignements administratifs, culturels ou touristiques qui vous permettent d'intégrer la ville de la meilleure façon possible

### ● S'INSCRIRE À LA CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Chaque année, Jean-François Copé et l'Equipe Municipale propose à chaque nouvel arrivant de participer à une visite guidée de Meaux en bus, suivie de la cérémonie d'accueil, à l'issue de laquelle est servi un verre de l'amitié.



<http://www.ville-meaux.fr/-Nouveaux-arrivants-.html>



## MA LISTE pratique

### Je dois informer :



- Ma Banque
- Mes assurances (auto, habitation, vie)
- Mon employeur
- Pôle Emploi
- CAF
- Caisse de retraite
- Ma mutuelle
- Sécurité Sociale
- Mon Fournisseur d'Accès Internet
- Gaz/Electricité/Eau
- Mes abonnements divers (téléphone, journaux etc..)
- Faire mon suivi de courrier
- Inscriptions scolaires, garde d'enfants
- Le service des impôts

### Ne pas oublier !

- De trouver un **nouveau médecin traitant** et le déclarer à la Sécurité Sociale.
- La **carte grise** des véhicules doit toujours mentionner la résidence actuelle du propriétaire. Vous devez donc faire modifier votre carte grise à la **Sous-Préfecture** de votre nouveau domicile. Cette formalité est gratuite mais doit être effectuée **dans le mois qui suit le déménagement**.
- Si vous êtes titulaire d'une **carte de séjour**, celle-ci doit être renouvelée dans les huit jours suivant votre arrivée auprès de la **Préfecture**.
- Vous pouvez demander la modification (gratuite) de l'adresse portée sur votre **carte d'identité, votre permis de conduire ou votre passeport**. Mais ce n'est pas une obligation légale.
- Communiquez votre nouvelle adresse au **centre des impôts** de votre ancien domicile.
- Vous pouvez choisir de faire suivre votre courrier pour une période de 6 ou 12 mois, pour une seule personne ou toute la famille. **Le service de suivi de courrier de La Poste** est désormais accessible sur Internet à l'adresse <http://reexpedition.laposte.fr>.
- Prévenez votre **banquier** de votre déménagement pour qu'il vous fournisse des **chèquiers avec votre nouvelle adresse**. En attendant, rien ne vous empêche d'utiliser vos anciens chèquiers.  
Si vous changez de compte bancaire, n'oubliez pas de communiquer un **nouveau RIB** à tous les organismes qui procèdent à des **prélèvements ou des virements automatiques** (assurance, impôts, organismes sociaux, organismes de crédit, etc.).